



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- ✓ Tester son bon fonctionnement.
- ✓ Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile.
- ✓ Valider qu'il a moins de 10 ans.



Changement d'heure :
vérifiez votre avertisseur!



Québec 

SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA

**Installation et entretien de l'avertisseur de fumée -
Ministère de la Sécurité publique**